



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-208

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-04-05-00004 - ARRETE N° 2023-00376 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement au capitaine Eddy FISCHER (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2023-04-05-00004

ARRETE N° 2023-00376 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement au capitaine Eddy FISCHER

Paris, le 05 AVR 2023

ARRETE N° 2023-00376

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Capitaine Eddy FISCHER**, né le 18 février 1978, affecté au sein de la 17^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ